



COMMUNE : DAILLENS

DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
01	Forlani	Fabienne	F	29.12.1960	Le Pâquier (FR)	Empl. de commerce retraitée	Route de Beltrac 1 1306 Dailless	<i>Forlani</i>	
02	Lugeon	Nichel	M	05.05.58	Chevilly	Agriculteur	2401 Edipuy 1306 Dailless	<i>Nichel</i>	
03	Thévoz	Jean-Yves	M	24.01.70	Truy	Boursier communal	Ch. du Pommier 13 1306 Dailless	<i>Thévoz</i>	
04	Panchouze	Chantal	F	03.10.74	Breggia	Secrétaire médicale	Rte de Cassanoy Gare 53 1306 Dailless	<i>Panchouze</i>	
05	GAILLARD	Daniela	F	12.9.73	Dailless	Service Consultative	Ch. des Plessiers 1306 Dailless	<i>Daniela</i>	

• Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.

• La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.

• Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).

• Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.

• Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.

• Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



liste déposée le 12.1.26
à 12h00

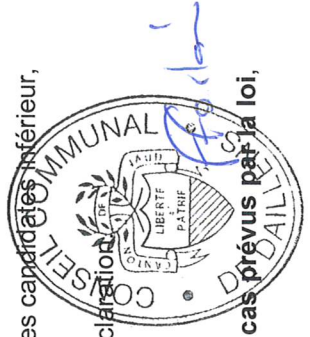


COMMUNE : DAILLENS

DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
06	Benn	Alexandre	M	23.12.95	Dailens	Expert en production	ch. du pressoir 16C 1306 Dailen		
07	Thonney	Hugo	M	3.9.95	curvaige	Mécanicien	ch des Montets 18A		
108	Francillon	Quentin	M	10.01.99	Dailens	Agriculteur	ch des Montets 9A		
09	Delacuisine	Alan	M	31.01.98	Dailens	Electricien	Rte d'Eclebens 22c		
10	Benn	Sébastien	M	07.04.98	Dailens	Technicien de Maintenance	chemin des Montets 20		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
Liste déposée le 12.1.2026 à 12h00
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



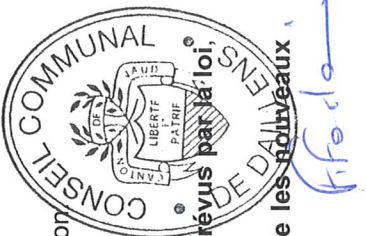
COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
11	MOLINA	ERUESTO	M	30.12.54	Genolier	Ing. mec. à la retraite	Ch. du Prasoir 7		
12	FROSSARD DE SAULGY	DANIEU	M	16.05.84	Moudon	Product Manager chez Sacom AG	Ch. des Montets 26		
13	BISCHOFF	DANIEL	M	23.12.55	LAUTERBRUNNEN	Recherche	RUE DU BOURG 44		
14	BOLAY	CHRISTIAN	M	07/05/ 1971	PAMPIGNY	Expert en Finance	Ch. des Montets 15		
15	DELACUISINE	LAURENCE	F	08/11/68	DAILLENS	Employée de banque	Route d'Edérens 28		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.

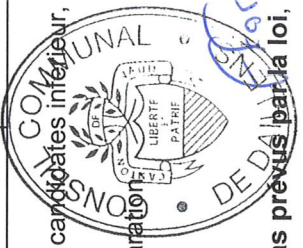


COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
16	BENOIT	Michael Denis	M	22.02.75	La Sagne	chef d'exploitation usine d'carpolite	Rte de Bettens 31 1306 Dailles		
17	JAEGER	Nicolas	M	13.08.81	Arosa	Représentant Sports	Rte de Bettens 4 1306 Dailles		
18	Mocchi	Roberto	M	07.06.49	Dailles	RETRAITE	EnTRAIDE SA 1306 DAILLES		
19	HERREN	THAGALI	F	25.04.58	Dailles	Retraite	ch. des Pontets 10a		
20	POGET	FANNY	F	17.07.84	Agiez	physiothérapeute enseignante HES	Ch. du Petit Pentholat		



- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
Liste déposée le 12.1.2026 à 12h00
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.

COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
21	Cado	Veronique	F	13.02 1965	Gammœus	Educatrice	Rte de Betters		
22	Gubinelli	Alexandra	F	18.08. 1977	Waltwil	Educatrice	Ch. des Monts 13		
23	Bréa	Loïc	M	28.07.87	La Roche	Ingénieur électicien	Ch. de la Cagarette 10		
24	Le Borey	Benoit	M	20.10. 1986	France	Ingénieur en environnement	Ch. du Télégraphe 7		
25	GILLIERON	LAURENT	M	12.02 1976	SERVION (VD)	PHOTOJOURNALISTE REDACTEUR EN CHEF	RTE DE LOSSONAY- GAZE 53		

ADJOINT

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé). *Liste déposée le 12.1.2026 à 12h00*
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.





COMMUNE : DAILLENS

DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
26	Chatelain	Vincent	M	05.05.85	Tramelan/ BE	Commissaire professionnel	Île de Cossonay - Gare 55/1306 Dailens		
27	Pasche	Jocël	M	15.05.81	La Brévine/ NE	Ingénieur en automatisme	Rte de Pentha 36 1306 Dailens		
28	Frossard de Saugy	Elise	F	12/12/89	Genolier/ VD	Employée de commerce	Ch. des Montets 26 1306 Dailens		
28	Gubinelli	Yves	M	27/01/74	Ormonville/ Dessous	Designer	ch. Montets 13 Dailens		

• Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.

• La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.

• Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).

Liste déposée le 12.1.2026
à 12h00

• Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.

• Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi après le délai de candidature.

• Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
29	Frachebord	Jonas	M	01.02.82	Vionnaz Suisse	Soloviste	Ch. du Forsey 5 1306 Dailless		
30	HANSEER	CHRISTINE	F	08.02.64	DAILLENS	Enseignante d'Allemand	Ch. du Pontet 1 1306 Dailless		
31	Bourquin	Rosine	F	28.07.50	la Grande Beroche Suisse	Grand-Villan.	Rte d'Ecépens 15 B Dailless		
39	Felrec	Patricia	F	23.03.60	Vichères	Retraite. Ancienne comp. de Re. Sociale marché travail	Rte de Belleny 25 A 1306 Dailless		
40	Viret	Annenziante	F	7.10.59	Orbe	Conseils en finance, comptabilité et fiscali	Ch. du Pontet 5 1306 Dailless		



- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
liste déposée le 12.1.2026 à 12h00
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.

COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
41	Delacuisine	Gaëlle	F	10/06/196	Suisse	Infirmière	Ch. du Télégraphe 1306 Dailens		
42	Cocho	Léna	F	01/02/00	Suisse	enseignante	ch. des Montets 9A 1306 Dailens		
35	SCHICK	Elisabeth	F	09/09/07	Suisse	Rebraië	Prevoir 13 1306 Dailens		
32	ESSEIVA- CHAPUIS	Josée	F	08.12.75	Suisse	Assistante de direction	Rte. Cossonay - Gare 7b		
36	Fürterer	Marcel	M	24.07.54	Suisse	Retraité	ch. du Petit Penthalen 1		

• Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.

• La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration

• Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).

liste déposée le 12.1.2026
à 12h00

• Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.

• Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.

• Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
43	Debaussure	Noa	M	12.07.2002	Dailless	Comptable	Route d'Éclépens 28 1306 Dailless		
33	Essevier	Daniel	H	27.02.1973	Le Noiset	expert hygiène	Rte de Cossong gare 7b, Dailless		
44	SCHICK	Aurèle	F	29.4.84	Kriechenwil	Responsable Communication	Rue du bourg Dailless		
45	MARJANOVIC	Zeljko	M	10.2.89	Revens VD	Contrôleurs aérien	Ch. des Tinkets 10B		
37	LECOMTE	DANICK	M	12.06.87	DIËSSÉ (BE)	CEO HOSTÉ-ÉNERGÉTIQUE EXPERT CECB	ROUTE D'ÉCLÉPENS 2B		

• Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.

• La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.

• Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).

• Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.

• Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.

• Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



liste déposée le 12.1.2026
à 12h00

COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
46	Veenhuijs	Arthur	M	21.10.83	Le Chenit	Chef d'entreprise dans le sport	Rue du Bettens 1306 Dailles		
47	Lecomte	Juliane	F	16.11.91	Stalden (VS)	Enseignante (secondaire math/eco)	Rte d'Eclépens 2		
48	CORT-HAY	LAURENCE	F	5.3.71	Etoy	Resp. Netkeins	Bourpin 6		
49	HEUTLER	Raphaël	M	15.05.73	Stein AG	Indépendant	Chemin des Montets 8A		
50	SIEBER	EVAN	M	02.12.05	Dailles	Agriculteur	Rue en Prandi 17B		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
Liste déposée le 12.1.2026 à 12h00
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



COMMUNE : DAILLENS

DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL



N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
34	Donzé	Marilène	F	16.04.77	Les Breuleux JU Suisse	Boursière communale	Rue 306 7		
51	Correia	Anthony	H	08.12.89	Prilly	Responsable (Banque) succursale Norfey	Ch. des Fontaines 144		
52	MARGOT	Amélie	F	01.10.86	Villnegen AG	Assistante de direction	Rue du Baumgarten 11B		
53	Villard	Justin	M	22.08.94	Dailless	Consultant en transformation digitale, secteur public	Chemin du Télégraphe 7		
54	POURPLANCHE	Damien	M	08.12.79	Lausanne	Directeur Finance	Chemin de la Coquerette 6		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé). *Liste déposée le 12.1.2026 à 12h00*
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
55	DUBRIT	HAUDE	F	16.06.90	Dailliers	Chete de projet événementiel	Route d'edepers 22C		
56	PERTIVO	VALERIE	F	03.06.72	" Signiswyl	Assistante de direction	Ch. des Pâlets 14C		
57	Gippiéron	André	M	11.09.60	Servion (VP)	Expert en prévoyance pro	Ch. de Montets 14C Professionnelle		
58	Thuillard	Michel	M	14.02.49	Froiderville	Retraité	En Praudi 14 1306 Dailliers.		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 57 (45 Conseillers communaux + 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Pour l'impression du bulletin électoral officiel par la Commune, les candidats sortants seront mis en premier par ordre d'inscription et ensuite les nouveaux candidats par ordre d'inscription également.



liste déposée le 12.1.26
à 12h00

COMMUNE : DAILLENS

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)

Greffé municipal

Rue Jean Villard-Gilles 3
1306 Dailens

Tél. : 021 862 91 20

E-mail : administration@daillens.ch



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Conseil Communal

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M. Fabienne Forlani

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète: Route de Bettens 1
1306 Dailens

Téléphone fixe : 021 862 91 89 Tél. portable : 076 306 51 57

Courriel : fabienneforlani@bluewin.ch

Personne suppléante :

Mme/M. : Fanny Poget

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Adresse complète: Ch. du Petit Penthalet 5d

Téléphone fixe : Tél. portable : 079 387 17 84

Courriel : f.poget@bluewin.ch

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : 12.01.2026

Heure : 12h00

Visa : [Signature]

OBSERVATIONS :



COMMUNE : DAILLENS



DENOMINATION DE LA LISTE : CONSEIL COMMUNAL

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Caeho	Veronique	1963	Rte de Belheuss		
2	Molina	ERNESTO	1954	Ch. du Pressoir 7		
3	Frossard de Saugy	Elise	1989	Ch. des Ponters 2b		
4						
5						
6						
7						
8						



- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.